



**DOSSIER DE PRESSE**

# **RÉFORME DES BOURSES**



Après l'effort exceptionnel qui avait été fait au budget 2013, avec une progression de plus de 7 % pour les bourses sur critères sociaux (150 M€), ce **plan ambitieux de réforme des aides aux étudiants**, mis en place pour les rentrées universitaires 2013 et 2014, confirme la priorité du Gouvernement **en faveur de la jeunesse** dans une période difficile, où la formation est plus que jamais garante d'insertion professionnelle et de contribution au redressement de notre pays.

Ce plan traduit et amplifie les objectifs de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche, adoptée le 9 juillet dernier :

**démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur  
et favoriser la réussite de tous les étudiants.**



Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ce mardi 16 juillet, Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a reçu les organisations représentatives étudiantes (l'UNEF, la FAGE, PDE et le MET) et annoncé une réforme ambitieuse des bourses étudiantes.

Celle-ci sera mise en œuvre en deux temps : une première série de mesures sera prise dès la rentrée 2013 au bénéfice des étudiants les plus en difficultés. Ces mesures seront ensuite prolongées et complétées à la rentrée 2014.

L'amélioration de la situation sociale des étudiants est une priorité de l'action du Gouvernement. Après le vote de la loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche dont la réussite étudiante est une priorité, cette réforme sociale ambitieuse concourt à démocratisation des études supérieures, et à l'ambition d'atteindre 50 % de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge.

Cette réforme poursuit un double objectif : améliorer les conditions des vies des étudiants contraints de travailler à côté de leurs études dans des conditions défavorables à leur réussite, et aider un plus grand nombre d'étudiants à construire leur parcours universitaire de manière autonome.

Conformément aux orientations définies par le Président de la République en faveur de la jeunesse, cette réforme bénéficiera donc en priorité à trois catégories d'étudiants :

- ceux qui sont issus des familles les plus modestes,
- ceux qui sont obligés de travailler à côté de leurs études, dans des conditions réduisant leurs chances de réussite,
- ceux qui vivent en situation d'autonomie avérée, en raison par exemple de ruptures familiales.

La ministre a annoncé quatre dispositifs qui prendront effet dès septembre 2013 :

### **1) La revalorisation de 15 % (soit + 800 € par an ) des bourses des 30 000 étudiants issus de familles aux revenus les plus faibles**

La création d'un nouvel « échelon 7 » permettra aux étudiants dont les revenus des parents sont inférieurs à 7 540 € par an de bénéficier d'une augmentation substantielle de leur bourse, qui passera de 4 697 € à 5 500 € annuels, soit une augmentation de 800 € (+ 15 %). Ces étudiants font souvent face à des situations de grande précarité.

### **2) La création de 55 000 bourses annuelles de 1 000 € pour les étudiants des classes moyennes aux revenus modestes, boursiers échelon 0, ne bénéficiant d'aucune aide aujourd'hui**

La création d'un nouvel échelon (« 0 bis ») permettra à ces étudiants des classes moyennes dont les revenus des parents sont inférieurs à 33 100 € par an, de bénéficier d'une aide annuelle de 1 000 €. Ce sont ainsi 40 % des boursiers échelon 0, qui bénéficient aujourd'hui de l'exonération de droits de scolarité et de cotisation de sécurité sociale mais ne perçoivent pas de bourse, qui sont concernés. Ils concentrent les plus grandes difficultés financières et doivent souvent travailler parallèlement à leurs études, dans des conditions qui nuisent à leur réussite.

### **3) La création de 1 000 allocations nouvelles comprises entre 4 000 € et 5 500 € pour des jeunes en situation d'autonomie avérée, soit dès la rentrée 2013, 7 000 aides, versées indépendamment des revenus des parents.**

### **4) La revalorisation de toutes les bourses à compter de septembre 2013 pour tenir compte de l'inflation et ainsi préserver le pouvoir d'achats des tous les étudiants boursiers.**

Au total, ce sont ainsi 92 000 étudiants, soit plus d'un boursier sur sept, qui bénéficieront de cette réforme, dès septembre 2013, améliorant leur pouvoir d'achat au service de leur réussite et de leur autonomie.

Elle fera l'objet d'un premier investissement de l'Etat pour sa mise en œuvre dès la rentrée 2013, et d'un investissement programmé qui doublera pour sa poursuite à la rentrée 2014.

En améliorant de manière substantielle le dispositif de bourses étudiantes dans une période difficile, le Gouvernement fait clairement le choix de la priorité à la jeunesse et à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.



LA RÉFORME DES AIDES ÉTUDIANTES :  
**UNE PRIORITÉ AFFIRMÉE**  
**EN FAVEUR DE LA JEUNESSE**

STRANGE

## UNE PRIORITÉ EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Les conditions de vie jouent un rôle déterminant dans la réussite des étudiants. Les bourses constituent ainsi, pour un tiers des étudiants de France, le moyen de poursuivre un parcours d'études. Sur l'année 2012-2013, 634 790 étudiants ont bénéficié du système de bourses, dont 499 645 d'une aide financière, soit une progression de 4,1 % par rapport à la précédente année universitaire. A ces chiffres s'ajoutent environ 6 000 étudiants non éligibles aux bourses qui ont reçu une allocation individuelle au vu de leur situation personnelle.

Cette réforme, qui s'échelonne sur les rentrées 2013 et 2014, poursuit un double objectif : améliorer les conditions des vies des étudiants contraints de travailler à côté de leurs études dans des conditions défavorables à leur réussite, et aider un plus grand nombre d'étudiants à construire leur parcours universitaire de manière autonome.

Conformément aux orientations définies par le Président de la République en faveur de la jeunesse, cette réforme bénéficiera donc en priorité à trois catégories d'étudiants :

- ceux qui sont **issus des familles les plus modestes**
- ceux qui sont **obligés de travailler à côté de leurs études**, dans des conditions réduisant leurs chances de réussite
- ceux qui vivent **en situation d'autonomie avérée**, en raison par exemple de ruptures familiales

Pour 2012-2013, sont éligibles aux bourses sur critères sociaux, les étudiants dont le revenu de la famille est inférieur à 33 100 euros par an. Jusqu'à présent, les bourses sur critères sociaux étaient réparties en 7 échelons de 0 à 6. Elles sont attribuées pour dix mois en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national et de deux critères d'attribution : l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études et le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal de référence. Le montant de chaque échelon de bourse a fait l'objet d'une revalorisation de +2,1% à la rentrée 2012.

Parallèlement à cette revalorisation, en 2012, le ministère a dû combler une impasse budgétaire de 140 M€ sur les bourses au titre du 10ème mois, largement annoncé par le précédent Gouvernement mais jamais budgétisé, malgré les critiques réitérées de la Cour des comptes.

Enfin, le programme budgétaire « Vie étudiante » a fait l'objet d'un effort exceptionnel au budget 2013, avec une progression des crédits de 7,3 %, soit +160 M€.

### Répartition du degré d'activité des étudiants en fonction de leur type de bac (source OVE – 2010)

Légende :

1 Activité non liée aux études exercée moins d'un mi-temps

2 Activité non liée aux études exercée au moins à mi-temps

3 Equivalence, capacité, diplôme étranger...

	Pas d'activité	Activité uniquement l'été	Activité liée aux études	Job <sup>1</sup>	Activité concurrente des études <sup>2</sup>	
<b>Bac général</b>	25,34	23,28	17,33	22,25	11,78	100,0
<b>Bac technologique</b>	25,49	25,74	15,09	21,48	12,20	100,0
<b>Bac professionnel</b>	31,20	23,80	8,51	20,76	15,72	100,0
<b>Autres <sup>3</sup></b>	38,50	13,67	14,57	14,97	18,29	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>26,92</b>	<b>22,73</b>	<b>16,33</b>	<b>21,35</b>	<b>12,66</b>	<b>100,0</b>



LA RÉFORME DES AIDES ÉTUDIANTES :  
**LA POURSUITE  
DES PRIORITÉS AFFICHÉES**

## LA POURSUITE DES PRIORITÉS AFFICHÉES DANS LA LOI D'ORIENTATION SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Après le vote de la loi d'orientation sur l'Enseignement supérieur et la Recherche dont la réussite étudiante est une priorité, cette réforme sociale ambitieuse concourt à démocratisation des études supérieures, et à l'ambition d'atteindre 50 % de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge.

Pour améliorer la réussite étudiante, 1 000 emplois nouveaux ont été créés en 2013 (5 000 sur le quinquennat) pour le premier cycle et plusieurs mesures ont été inscrites dans la loi :

- l'orientation et la continuité bac-3/bac+3;
- la diversification des méthodes pédagogiques, avec un plan numérique ambitieux;
- le décloisonnement des différentes filières de formation;
- la spécialisation progressive au cours du cycle de licence;
- l'amélioration de l'insertion professionnelle grâce à l'intégration des expériences en entreprise à la formation elle-même, avec l'alternance et avec les stages.

La réforme des bourses étudiantes, mises en place dès la rentrée 2013, qui sera prolongée et complétée à la rentrée 2014, constitue le second volet de cette politique en faveur de la réussite des étudiants.

## LE FRUIT D'UNE DÉMARCHE DE DIALOGUE

Ce plan s'inscrit dans le cadre de la priorité à la jeunesse voulue par le Président de la République. Il s'appuie sur les constats et analyses de la mission d'évaluation diligentée par le Premier ministre dans le cadre de la modernisation de l'action publique dès la fin 2012.

Constituée au début de l'année 2013, cette mission d'évaluation a poursuivi ses travaux tout au long du premier semestre, après avoir consulté tous les acteurs intéressés.

Après avoir reçu avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche les deux principales organisations représentatives étudiantes le 25 juin dernier, le Président de la République a demandé la mise en œuvre concertée et rapide de mesures facilitant la réussite des étudiants dès la rentrée 2013, puis la prolongation et l'amplification de ces mesures au vu des conclusions finales de la mission d'évaluation à la rentrée 2014.

## UNE MONTÉ EN PUISSANCE SUR DEUX RENTRÉES UNIVERSITAIRES

Après l'adoption de la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche, la ministre a annoncé un plan en deux temps :

- Une première série de mesures prises dès la rentrée 2013 au bénéfice des étudiants les plus en difficulté pour un investissement de l'Etat de 118 M€

Ce sont ainsi 92 000 étudiants, soit plus d'un boursier sur sept, qui bénéficieront de cette réforme, dès septembre 2013, améliorant leur pouvoir d'achat au service de leur réussite et de leur autonomie.

- La poursuite de cette réforme à compter de la rentrée 2014, avec un investissement programmé de plus de 200 M€.



## CE QUI CHANGE POUR L'ANNÉE 2013-2014

# 118M€

DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
POUR LES BOURSES

# 92 000

ÉTUDIANTS VOIENT  
LEUR SITUATION AMÉLIORÉE

# 4 MESURES



### CIBLER

LES ÉTUDIANTS  
ISSUS DES FAMILLES  
LES PLUS MODESTES

# 30 000

ÉTUDIANTS LES PLUS PRÉCAIRES  
VONT BÉNÉFICIER DU NOUVEL  
ÉCHELON 7 DE BOURSE À 5 500€  
SUR 10 MOIS



### AIDER

DAVANTAGE D'ÉTUDIANTS  
DES CLASSES MOYENNE  
AUX REVENUS MODESTES

# +12,5%

D'ÉTUDIANTS PERCEVANT  
UNE AIDE FINANCIÈRE  
PAR RAPPORT  
À L'ANNÉE 2012-2013

# 55 000

ÉTUDIANTS NE PERCEVANT  
AUCUNE AIDE FINANCIÈRE  
VONT BÉNÉFICIER D'UN NOUVEL  
ÉCHELON DE BOURSE À 1 000€



### MIEUX PRENDRE EN COMPTE

LA SITUATION PERSONNELLE  
DES ÉTUDIANTS

# 7 000

ALLOCATIONS INDIVIDUELLES  
VERSÉES INDÉPENDAMMENT  
DES REVENUS DE LEURS PARENTS  
DONT 1 000 NOUVELLES  
ENTRE 4 000€ ET 5 500€



### PRÉSERVER

LE POUVOIR D'ACHAT  
DES ÉTUDIANTS

# +1%

D'AUGMENTATION  
DE L'ENSEMBLE DES BOURSES  
SOIT PLUS QUE L'INFLATION  
POUR LES 562 000 BOURSIERS AIDÉS

## PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2014-2015

# ÉLARGIR ET AMPLIFIER LA RÉFORME

# 200M€

DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
À PLEIN RÉGIME



LA RÉFORME DES AIDES ÉTUDIANTES :  
**QUATRE PRIORITÉS**  
**AU CŒUR DES MESURES**  
**DE LA RENTRÉE 2013**

Les mesures mises en places dès septembre, pour la rentrée 2013/2014, répondent à trois priorités du Gouvernement en faveur de la jeunesse et de la justice :

- **Cibler** les étudiants issus des familles les plus modestes
- **Aider** davantage d'étudiants issus des classes modestes aux revenus modestes
- **Mieux prendre en compte** la situation personnelle des étudiants
- **Préserver** le pouvoir d'achat des étudiants

Ces 4 mesures s'appliquent dès la rentrée de septembre 2013

### 1<sup>ÈRE</sup> MESURE : AIDER DAVANTAGE D'ÉTUDIANTS ET FAVORISER LEUR RÉUSSITE

**Mesure** : La revalorisation de 15 % (soit + 803 € par an ) des bourses des 30 000 étudiants issus de familles aux revenus les plus faibles

**Bénéficiaires** : 30 000 étudiants

La création d'un nouvel « échelon 7 » permettra aux étudiants dont les revenus des parents sont inférieurs à 7 540 € par an de bénéficier d'une augmentation substantielle de leur bourse, qui passera de 4 697 € à 5 500 € annuels, soit une augmentation de 703 € (+ 15 %). Ces étudiants font souvent face à des situations de grande précarité.

### 2<sup>E</sup> MESURE : CIBLER LES ÉTUDIANTS CONNAISSANT LES PLUS GRANDES DIFFICULTÉS

**Mesure** : La création de 55 000 bourses annuelles de 1 000 € pour les étudiants des classes moyennes aux revenus modestes, boursiers échelon 0, ne bénéficiant d'aucune aide aujourd'hui

**Bénéficiaires** : 55 000 étudiants, qui aujourd'hui ne bénéficient d'aucune aide financière.

La création d'un nouvel échelon (« 0 bis ») permettra à ces étudiants des classes moyennes dont les revenus des parents sont inférieurs à 33 100 € par an, de bénéficier d'une aide annuelle de 1000 €. On compte 135 145 boursiers échelon 0 en 2013. Ce sont donc 40 % des boursiers échelon 0, qui bénéficient aujourd'hui de l'exonération de droits de scolarité et de cotisation de sécurité sociale mais ne perçoivent pas de bourse, qui sont concernés par cette réforme. Ils concentrent les plus grandes difficultés financières et doivent souvent travailler parallèlement à leurs études, dans des conditions qui nuisent à leur réussite.

### 3<sup>E</sup> MESURE : MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA SITUATION PERSONNELLE DES ÉTUDIANTS

**Mesure** : La création de 1 000 allocations nouvelles comprises entre 4 000 € et 5 500 € pour des jeunes en situation d'autonomie avérée, soit dès la rentrée 2013, une augmentation de 6 000 à 7 000 du nombre d'allocations versées indépendamment des revenus des parents.

**Bénéficiaires** : 7 000 étudiants

### 4<sup>E</sup> MESURE : REVALORISER TOUTES LES AUTRES BOURSES (ÉCHELONS 1 À 6) POUR TENIR COMPTE DE L'INFLATION

**Mesure** : La revalorisation de toutes les bourses à compter de septembre 2013 pour tenir compte de l'inflation et ainsi préserver le pouvoir d'achats des tous les étudiants boursiers.

**Bénéficiaires** : 477 000 étudiants



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



[enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Twitter : @MinistereESR